

Note de réflexion sur la première Réunion du Réseau des Femmes Parlementaires d’Afrique et du Monde arabe

Manama, Royaume de Bahreïn

Mai 2024

Résumé opérationnel

1ère Réunion du Réseau des femmes parlementaires	
Date	2 mai 2024
Pays hôte	réunion virtuelle
Ordre du jour de la réunion	1. Accord sur le logo, la mission, la vision et les objectifs du réseau. 2. Evaluation de la condition de la femme dans les pays arabes et africains. 3. Promotion du Réseau 4. Les divers.
D’autres observations	

Introduction

La Déclaration de Rabat sur la création du Réseau parlementaire des femmes parlementaires d’Afrique et du Monde arabe, adoptée en marge de la Réunion sur la coopération parlementaire Sud-Sud, représente une étape stratégique importante vers le renforcement du rôle des femmes dans la vie politique et parlementaire. Cette Déclaration souligne l'importance de promouvoir un environnement favorable et un forum de collaboration et d'échange entre les femmes parlementaires de la région, en créant un espace à travers lequel elles peuvent élaborer des projets au service des femmes d'Afrique et du Monde arabe, qui garantissent la protection de leurs droits fondamentaux et les soutiennent dans tous les aspects de la vie.

En élaborant ce programme, le Réseau vise à promouvoir la participation des femmes à la formulation des politiques et à la prise de décision aux niveaux régional et international, tout en renforçant leurs capacités et en leur donnant les moyens d'atteindre l'égalité des chances et la justice sociale. La première réunion du Réseau constitue un point de départ essentiel qui contribue à renforcer la coopération et la coordination entre les femmes parlementaires, marquant ainsi un début important pour le développement futur et la réalisation des objectifs du Réseau visant à renforcer le rôle des femmes dans les sphères politique et parlementaire.

Ce Réseau accomplira ses missions conformément aux traités et accords internationaux qui sauvegardent et protègent les droits des femmes, renforçant ainsi son engagement à promouvoir l'égalité et les droits des femmes dans le monde entier. Il assurera la promotion des instruments juridiques internationaux en faveur des femmes dans les domaines politique et parlementaire.

Ordre du jour de la réunion.

La première réunion du Réseau parlementaire des femmes parlementaires d’Afrique et du monde arabe abordera les points importants ci-après :

1. Parvenir à un accord sur l'identité du Réseau à travers un acronyme novateur pour son nom et la conception d'un logo et en définissant la stratégie : mission, vision et objectifs du Réseau. L'accent sera mis sur la définition de l'identité du Réseau à travers la création d'un acronyme utilisant les premières lettres anglaises du nom du Réseau.

Trois propositions seront discutées à cet égard. En outre, la réunion va débattre des informations que le Réseau souhaite transmettre à travers sa vision et sa mission, ainsi que l'identification des principaux objectifs qu'il cherche à atteindre.

2. Evaluer la condition de la femme dans les pays arabes et africains en examinant les opportunités et les défis auxquels se heurtent les femmes dans les domaines politique et parlementaire. Les débats porteront sur la recherche des voies efficaces pour améliorer leur statut, promouvoir leurs rôles et accroître leur participation dans ces domaines. En outre, une attention sera accordée à la compilation du contenu des rapports des organisations internationales au cours des années 2022-2023, relatifs au rôle des femmes politiques et parlementaires. Le Réseau s'efforcera également de publier un indice annuel pour évaluer l'autonomisation des femmes parlementaires arabes et africaines, que ce soit à l'occasion de la Journée internationale de la femme, de la Journée internationale de la démocratie ou de l'anniversaire de la création du Réseau.

3. Promouvoir le Réseau à travers l'élaboration des stratégies visant à le faire connaître et attirer davantage de partenaires potentiels.

Cet objectif sera atteint grâce à l'activation de la diplomatie parlementaire et à la promotion efficace des activités du Réseau.

4. Les missions et les activités futures du Réseau.

Celles-ci seront définies en créant des plans d'action spécifique et en déterminant les prochaines étapes nécessaires pour atteindre les objectifs du Réseau dans un délai défini. Cela comprend l'organisation d'événements, la mise en œuvre des projets et le renforcement de la coopération avec les entités concernées.

Condition de la femme.

Sur base des derniers rapports des organisations internationales compétentes dans la documentation des problèmes des femmes dans divers domaines, les sujets les plus importants liés aux femmes seront examinés et évalués pour garantir les droits fondamentaux des femmes ainsi que leur autonomisation dans les institutions locales et internationales. Cette évaluation complète portera sur la représentation politique, les droits civiques, les politiques de santé

et l'éducation au sein des pays membres du Réseau parlementaire, y compris les pays du Golfe ainsi que les autres pays arabes et africains.

Représentation politique.

Dans les pays du Golfe, la participation des femmes au paysage politique a connu des progrès relatifs. Même si certains pays ont connu des progrès notables en matière de représentation des femmes dans les organes exécutifs et législatifs, les femmes rencontrent encore des difficultés pour accroître leur taux de représentation.

Dans les régions arabes et africaines, le taux de représentation des femmes dans les institutions politiques varie d'une nation à l'autre. Si certains pays ont réalisé des progrès considérables en matière de représentation des femmes au sein des parlements et des gouvernements, d'autres sont encore confrontés aux défis importants dans ce domaine.

Droits civils et politiques.

Le statut des droits des femmes dans les pays d'Afrique, du Golfe et du Monde arabe diffère en fonction de la culture, des traditions et de la législation. Dans certains pays, les droits des femmes ont été défendus dans les domaines tels que l'emploi et la participation à la vie publique. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux défis que rencontrent les femmes et renforcer leurs droits dans d'autres pays.

Dans certains pays, les femmes se heurtent encore aux défis liés aux droits d'héritage, de l'emploi, la protection contre les violences domestiques et d'autres questions qui ont un impact profond sur leur vie quotidienne.

Santé et éducation.

La région du Golfe a connu des progrès significatifs dans la fourniture de services de santé et d'éducation aux femmes, leur accordant le droit d'accéder à des soins de santé de qualité et à une meilleure éducation.

Cependant, dans la plupart des régions arabes et africaines, les femmes ont encore des difficultés pour accéder aux soins de santé et à l'éducation en raison des facteurs économiques, sociaux et culturels.

Au cours de la réunion, les chiffres des pays membres dans ces domaines seront discutés afin d'explorer les voies et moyens de garantir les droits fondamentaux des femmes tout en cherchant les moyens de les promouvoir.

Identité du Réseau.

L'un des objectifs souhaités de la réunion est de s'accorder sur l'identité du Réseau, car celui-ci joue un rôle important dans l'élaboration claire de son programme, la définition de sa vision et de sa mission, et sert de principe directeur pour les décisions futures de la réunion.

Vision

Construire des sociétés plus équitables pour les femmes dans la vie politique et parlementaire.

Mission

Renforcer la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision, réaliser l'égalité des sexes et renforcer les droits des femmes en Afrique et dans le monde arabe.

Objectifs

1. Accroître la représentation des femmes dans les instances parlementaires et les forums de prise de décision, en garantissant leur participation effective à l'élaboration des politiques et de la législation.
2. Etablir des partenariats avec des organisations, locales, régionales et internationales pour échanger des expériences et renforcer la coopération dans la promotion du rôle des femmes dans la vie politique.
3. Sensibiliser à l'égalité des sexes et aux droits des femmes, relever les défis auxquels sont confrontées les femmes et œuvrer à la recherche de solutions efficaces pour parvenir à l'égalité et à la justice sociale.
4. Favoriser la communication et la collaboration entre les femmes parlementaires d'Afrique et du monde arabe, faciliter l'échange d'expériences et le partage de connaissances, et assurer un soutien mutuel pour atteindre leurs objectifs communs.

Canaux de communication officiels.

La mise en place de canaux de communication formels, tels que le courrier électronique et une page Web dédiée sur le site Web de l'ASSECAA, revêt une grande importance pour améliorer la communication et l'interaction avec les membres du Réseau et les parties prenantes intéressées par les questions liées à la représentation des femmes dans les instances parlementaires. Ces canaux

constituent des moyens efficaces pour faciliter la diffusion d'informations et d'événements relatifs aux activités et aux objectifs du Réseau.

Ils contribuent également à la réception des commentaires et des suggestions des membres et partenaires. De plus, ces canaux de communication créent un environnement interactif qui encourage la communication, l'échange d'expériences et le partage de connaissances entre les membres du Réseau, favorisant ainsi la coopération et construisant un réseau solide pour soutenir les parlements.

Promotion du Réseau

La promotion du Réseau et l'établissement de relations diplomatiques avec les parlements et les organisations internationales concernées par les questions des femmes sont des facteurs essentiels qui contribuent de manière significative au succès et au développement du Réseau. Ces efforts contribuent à accroître l'influence et la présence médiatique du réseau à l'échelle internationale. En outre, l'approfondissement des relations diplomatiques renforce les liens entre le Réseau et les entités compétentes dans la promotion des droits des femmes et leur représentation dans les parlements.

Certaines organisations avec lesquelles peuvent être établies des relations étroites, sont les suivantes :

- L'Union interparlementaire (UIP)
- Les Nations Unies (ONU) / ONU Femmes
- L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- L'Organisation internationale du travail (OIT)
- La Ligue des Etats arabes (LEA)
- La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
- L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)